

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS

CONGRÈS DE LAUSANNE

(Septembre 1867)

D'après «*La Première internationale*» par Christian LABRANDE - 10-18 - 1976.

LA QUATRIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR...

Travail et capital - Chômage - Les machines et leurs effets - Réduction des heures de travail - Division du travail - Transformation et extinction du salariat - Répartition des produits.

La Commission pour cette question se composait de cinq membres: Dupleix, de Genève, Quinet, de Genève, Marly, de Paris, Schettel, de Lyon, De Beaumont, de Paris. Elle a présenté son rapport dans la huitième séance du Congrès.

La Commission reconnaît que les machines sont, de tous les moyens employés jusqu'à ce jour, les plus puissants pour arriver au résultat que nous cherchons à obtenir, c'est-à-dire l'amélioration matérielle de la classe ouvrière; mais que, pour y arriver, il est de toute urgence qu'à l'aide des banques de crédit mutuel et par l'association, le travail s'empare de ces moyens de production pour les faire servir au bénéfice de tous, et qu'ils ne restent plus entre les mains du capitaliste qui, jusqu'à ce jour, ne s'en sert que pour ses propres intérêts, au détriment de la classe ouvrière, tant sous le rapport moral que sous le rapport matériel, par l'emploi d'un grand nombre de femmes et d'enfants dans les fabriques.

Les machines supprimant un grand nombre de bras, doivent être mises en équilibre avec le nombre des travailleurs, par une diminution des heures de travail, afin que chacun puisse être occupé et puisse par ce fait consommer; c'est ce qui n'a pas eu lieu jusqu'à ce jour et ce qui a amené une perturbation si grande par l'usage des machines qui fournissaient des produits en quantité supérieure à la consommation.

Par suite de l'invention des machines, on est arrivé forcément à la division du travail pour pouvoir livrer des produits égaux tant sous le rapport de la confection que sous celui du prix de vente à ceux produits par des machines. Malheureusement, on a par ce moyen tué toute émulation chez l'homme et annulé complètement sa liberté en le faisant passer lui-même à l'état de machine, qui se trouve être la propriété de celui qui l'emploie et le tient complètement sous sa dépendance.

Le capitaliste a bien soin de sustenter la machine; mais il fait le contraire avec le travailleur, à qui il ne donne pas même de quoi se suffire; pour lui la machine est tout, l'homme rien qu'un accessoire. Que lui importent les privations de tous genres que l'ouvrier subit par suite de la modicité de son salaire? Pour lui, son but est de donner peu et de retirer beaucoup; par suite de cela, grande misère pour la masse et grande richesse pour quelques-uns.

L'association seule est à même de remédier à cet état de choses en faisant une répartition égale du travail et du bénéfice, et elle supprimera le salariat en rendant chacun intéressé.

Nous concluons, par les raisons ci-dessus, que le travail, par tous les moyens possibles, doit prendre la

place du capital. Un des moyens employés jusqu'à ce jour c'est la grève. Nous reconnaissons que c'est un moyen brutal, qu'il faut éviter autant que possible; mais la position faite au travail oblige souvent d'y avoir recours.

Celui qui possède n'abandonnera jamais son privilège qu'y étant contraint par la force, c'est pourquoi ce moyen violent est employé.

Avec ce système organisé, nous pouvons arriver à supprimer l'effet désastreux des machines et à paralyser le chômage; mais tous nos efforts doivent se diriger vers la création d'institutions de crédit mutuel.

Ferdinand QUINET, rapporteur.

Le Congrès a adopté, comme conclusion de ce rapport et de la discussion qui a suivi sa lecture, la résolution suivante, qui avait déjà été votée par le Congrès de Genève l'année précédente:

«Le Congrès déclare que dans l'état actuel de l'industrie qui est la guerre, on doit se prêter aide mutuelle pour la défense du salaire, mais qu'il croit de son devoir de déclarer qu'il y a un but plus élevé à atteindre, qui est la suppression du salariat. Il recommande l'étude des moyens économiques basés sur la justice et la réciprocité».
